

l'aspect mystérieux de l'affaire et de longs commentaires de presse. Le juge président au procès, comme le ministère public, avait appartenu au parti politique opposé à celui de la défense, Desmarais s'endetta et passa des nuits à son bureau. Demers fut enfin acquitté.

A l'issue de ce double procès, au cours duquel le juge qui y présida s'était montré convaincu de la culpabilité, ce juge même invita l'avocat de la défense à venir le voir et lui dit : " Monsieur Desmarais, vous avez la taille des grands avocats de n'importe quel pays. "

Peu de temps après il défendait un nommé Cartier, accusé de vol. Les jurés l'acquittèrent. En les déchargeant le juge leur dit (ce dont, au reste, nous ne voyons nulle part la justification dans nos lois) : " Vous pouvez vous retirer, *après un verdict comme celui que vous venez de rendre.* "

Durant cette période de 1895 à 1901, époque de son élévation à la magistrature, il eut, successivement comme avocat de la défense puis comme avocat de la couronne, à conduire des causes nombreuses, et l'on ne mentionne qu'une seule exception à ses succès : ce fut dans un cas où la poursuite elle-même déclara n'avoir aucune preuve à l'appui de l'accusation.

